



Informations de la CFMP

110^e séance plénière du 12 septembre 2017 à Berne

Remarque préliminaire

La séance plénière extraordinaire du 31 août 2017 n'a été suivie d'aucune information. Dans le cadre de cette séance, la CFMP a discuté de sa position au sujet du principe directeur 1 concernant le renforcement de la maturité professionnelle. Le président de la CFMP a présenté le résultat de cette discussion le 6 septembre 2017 dans le cadre de la séance du groupe de pilotage.

Examens fédéraux de maturité professionnelle

283 candidats se sont inscrits aux examens, 255 ont passé un examen global ou un examen partiel.

Conférence d'automne du 28 novembre 2017

Le président et le vice-président de la CFMP seront présents au stand dédié au renforcement de la MP.

Formation professionnelle 2030

La CFMP soumettra une prise de position dont le contenu a été discuté en séance plénière.

Procédure de reconnaissance

Les membres de la CFMP approuvent les modèles de rapports relatifs à la levée des conditions. Dès que les traductions seront disponibles, ces modèles pourront être téléchargés sur le site internet du SEFRI.

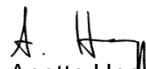
Si la CFMP estime, à la suite des prises de position des cantons, qu'une condition peut être abrogée, seules les conditions prévues seront mentionnées dans la proposition soumise au SEFRI (dernière page du rapport final). Le rapport final fait partie intégrante de la décision de reconnaissance, le canton est ainsi informé des conditions de reconnaissance en vigueur.

A fin août 2017, 457 filières de formation étaient ouvertes, dont 239 MP 1 et 218 MP 2. Jusqu'ici, 71 décisions de reconnaissance ont été prononcées, dont 69 concernent la MP 2. A la suite de la séance plénière du 12 septembre 2017, la CFMP a soumis au SEFRI 31 propositions de reconnaissance avec conditions, après seconde lecture, ainsi que 8 autres sans conditions, en première lecture. En outre, elle demande aux cantons concernés de prendre position sur les conditions prévues pour 6 filières de formation.

Les membres de la CFMP ainsi que leurs experts scolaires sont invités par la sous-commission Reconnaissance à déposer les rapports des filières de formation de la MP 2 au secrétariat de la CFMP si possible d'ici à fin 2017. Le dépôt des rapports de la MP 1, FIEc incluse, serait également apprécié. La CFMP souhaite que tous les rapports aient été rendus au secrétariat d'ici au mois de septembre 2018 au plus tard, à l'exception des rapports de filières de formation ne disposant pas encore d'une reconnaissance selon l'ancien droit. Elle attire l'attention sur le fait que la présence aux examens finaux n'est pas une condition d'élaboration du rapport final pour des filières de formation bénéficiant déjà d'une reconnaissance selon l'ancien droit.

Personnel

Chantal Andenmatten, vice-présidente de la CFMP, deviendra secrétaire générale adjointe de la CDIP à partir du 1^{er} décembre 2017. Elle dirigera en outre l'Unité de coordination Secondaire II formation professionnelle. Les membres de la CFMP la congratulent et lui souhaitent plein succès pour ce nouveau défi professionnel.



Anette Hegg, responsable du secrétariat de la CFMP
21 septembre 2017